



Assemblée générale

Distr. limitée
11 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Deuxième Commission

Point 84 f) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique :

préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit

Venezuela* : projet de résolution

Préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration du Millénaire des Nations Unies¹, qui prend en considération les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, et demande instamment aux donateurs tant bilatéraux que multilatéraux d'accroître leur aide financière et technique à ce groupe de pays pour les aider à satisfaire leurs besoins particuliers de développement et à surmonter les obstacles géographiques en améliorant leur système de transport de transit,

Rappelant également sa résolution 56/180 du 21 décembre 2001, dans laquelle elle priait le Secrétaire général de convoquer en 2003 une réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit,

Prenant note du rapport du Secrétaire général intitulé « Mesures liées aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : processus préparatoire de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit² »,

1. *Accepte avec reconnaissance* l'offre généreuse du Gouvernement de la République du Kazakhstan d'accueillir la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Voir la résolution 55/2.

² A/57/340.



en matière de transport de transit;

2. *Décide* que la Conférence ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit se tiendra les 28 et 29 août 2003 à Almaty les 28 et 29 août 2003;

3. *Décide également* que le comité préparatoire intergouvernemental, à composition non limitée, de la Conférence ministérielle internationale tiendra deux sessions, que la sixième Réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants d'organismes de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit, qui doit se tenir du 23 au 27 juin 2003 à New York, servira de première session et s'occupera des questions de fond et des questions d'organisation, notamment celles concernant l'élection des membres du bureau et les modalités de la Conférence et que la Réunion de hauts fonctionnaires qui doit se tenir du 25 au 27 août 2003 à Almaty servira de deuxième session;

4. *Décide en outre* que le bureau du comité préparatoire intergouvernemental sera composé de dix représentants d'États Membres, élus selon le principe d'une représentation géographique équitable;

5. *Désigne* le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement comme Secrétaire général de la Conférence;

6. *Prie* le Secrétaire général de la Conférence, en étroite coopération avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Banque mondiale, d'organiser toutes les sessions du comité préparatoire intergouvernemental;

7. *Prie également* le Secrétaire général de la Conférence, agissant en étroite coopération avec les commissions régionales, d'organiser des réunions intergouvernementales régionales et sous-régionales, le cas échéant, et décide que ces réunions devraient achever leurs travaux d'ici à avril 2003 au plus tard;

8. *Invite* le Secrétaire général de la Conférence à prendre les arrangements nécessaires, en consultation avec les États Membres, pour faciliter la participation concrète de la société civile, notamment du secteur privé, aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence elle-même conformément au Règlement intérieur du Conseil économique et social;

9. *Demande* à toutes les organisations et organes des Nations Unies, et notamment au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et aux commissions régionales ainsi qu'aux organismes internationaux de financement, en particulier la Banque mondiale, de fournir tout l'appui technique et de fond nécessaire au processus préparatoire et à l'organisation de la Conférence ministérielle internationale;

10. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de présenter au plus tard le 15 mai 2003, au comité préparatoire pour examen, un rapport établi en consultation avec les organisations régionales et internationales compétentes;

11. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à solliciter des contributions volontaires pour faciliter les préparatifs de la Conférence ministérielle

internationale et, en particulier, la participation de représentants des pays en développement sans littoral, des pays en développement de transit et des pays les moins avancés aux réunions préparatoires intergouvernementales et à la Conférence elle-même;

12. *Prie en outre* le Secrétaire général, avec l'aide d'organisations et organismes des Nations Unies compétents, de lancer une campagne d'information afin de sensibiliser le grand public aux objectifs de la Conférence ministérielle internationale et à son importance;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session un rapport sur les résultats de la Conférence ministérielle internationale.
